

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil communautaire du 2 février 2026

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
I/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE	4
II/ LA LOI DE FINANCES 2026	7
<i>A – Les principales mesures relatives à la fiscalité locale</i>	8
<i>B – Les autres principales mesures</i>	8
III/ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON	10
<i>A - Ses compétences</i>	10
<i>B - La mutualisation avec ses communes membres</i>	10
<i>C - Sa situation financière</i>	11
Au vu des ratios de l'article R2313-1 du CGCT	11
Au vu de quelques indicateurs financiers	14
IV/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2026	17
<i>A - Recettes réelles de fonctionnement 2026</i>	19
Les impôts et taxes	19
Les dotations de l'Etat	20
Les autres recettes	20
<i>B - Dépenses réelles de fonctionnement 2026</i>	21
Les attributions de compensation (AC)	21
La dotation de solidarité communautaire (DSC – instauration en 2023)	21
Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	22
Les charges de personnels	22
Les intérêts de la dette	23
Les autres charges	23
Récapitulatif des demandes par pôle	24
Récapitulatif des demandes par compétence à l'intérieur de chaque pôle	25
<i>C – Projets d'investissement sur la fin du mandat</i>	28
<i>D - Dépenses réelles d'investissement 2026</i>	29
Récapitulatif des demandes par pôle	30
Récapitulatif des demandes par compétence à l'intérieur de chaque pôle	31
<i>D – Recettes réelles d'investissement 2025</i>	32
V/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES POUR 2026	33
<i>Budget annexe ZAC Charvas 2</i>	33
Dépenses 2026	33
Recettes 2026	33
<i>Budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon</i>	33
Recettes de fonctionnement 2026	33
Dépenses de fonctionnement 2026	34
Recettes d'investissement 2026	34
Dépenses d'investissement 2026	34
ANNEXE 1 – Organigramme du personnel de la CCPO et de l'EMO au 23/01/2026	35
ANNEXE 2 – Profil d'extinction de la dette	36

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

C'est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Un décret de 2016 impose une publicité assez large de ce rapport. Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes de plus de 3500 habitants au président de l'EPCI dont la commune est membre, dans un délai de 15 jours (décret 2016-841 du 24/06/2016). Dans ce même délai, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen. Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice, doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après son adoption.

Il est rappelé que généralement les premières années du mandat sont consacrées aux principaux arbitrages pour établir le programme des investissements et préparer les dossiers de financement. La deuxième partie du mandat enregistre généralement la montée en charge des réalisations et des financements des projets définis dans le programme.

Ainsi, le bureau communautaire a planifié ses ambitions pour la dernière année du mandat, en tenant compte des engagements du pacte financier et fiscal (PFF) adopté en 2023, de la conjoncture actuelle et des projets prioritaires.

Le résultat de clôture 2025 – le fonds de roulement – et la très faible capacité de désendettement de la CCPO ont été de bons indicateurs pour prévoir les projets d'investissements sur 2026.

C'est dans ce contexte que se déroule le débat d'orientation budgétaire 2026.

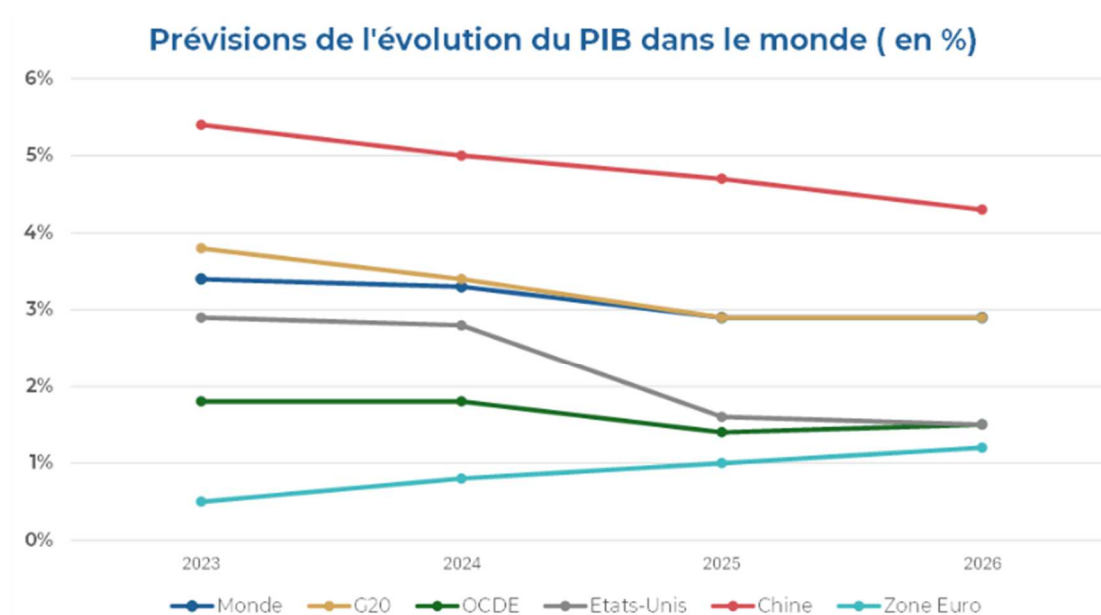
I/ LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Après le rebond marqué de l'activité en 2021 et 2022, la **croissance mondiale a progressivement ralenti** sous l'effet du resserrement monétaire et du maintien de prix énergétiques élevés. Les prévisions de l'OCDE et du FMI confirment cette tendance : la croissance mondiale, qui s'élevait à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à **2,9 % en 2025 et 2026**, un niveau inférieur à la moyenne observée avant la crise sanitaire.

Les **trajectoires européennes demeurent contrastées** : l'Allemagne reste pénalisée par la hausse des coûts de l'énergie et par les tensions industrielles, tandis que l'Espagne bénéficie encore du dynamisme de son secteur touristique et de l'apport des fonds européens.

Hors zone euro, les **États-Unis voient leur croissance ralentir fortement** (de 2,8 % en 2024 à 1,4 % en 2025), tandis que **la Chine et l'Inde demeurent des moteurs**, bien que la croissance chinoise s'essouffle (4,3 % attendus en 2026, contre 5,4 % en 2023).

À ces fragilités conjoncturelles s'ajoute une **instabilité accrue des échanges internationaux**. La hausse des tarifs douaniers et les tensions commerciales pèsent sur le commerce mondial : l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'anticipe qu'une croissance des échanges de 0,9 % en 2025, avant un léger rebond à 1,8 % en 2026. Ces perspectives, incertaines et marquées par une volatilité accrue des marchés, renforcent le **climat d'incertitude économique à moyen terme**.



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2025

Dans ce contexte international marqué par un ralentissement général et des tensions commerciales, l'économie française affiche un **rythme de progression limité**.

En matière de **PIB**, en France, sur l'année 2025, le PIB aura progressé de 0.9% selon la Banque de France (déc. 2025).

Cette trajectoire, **légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro**, reflète la fragilité structurelle de l'économie française. Le déficit commercial conserve un niveau important, et sera pénalisé par le coût élevé des importations énergétiques et par la hausse des tarifs douaniers américains.

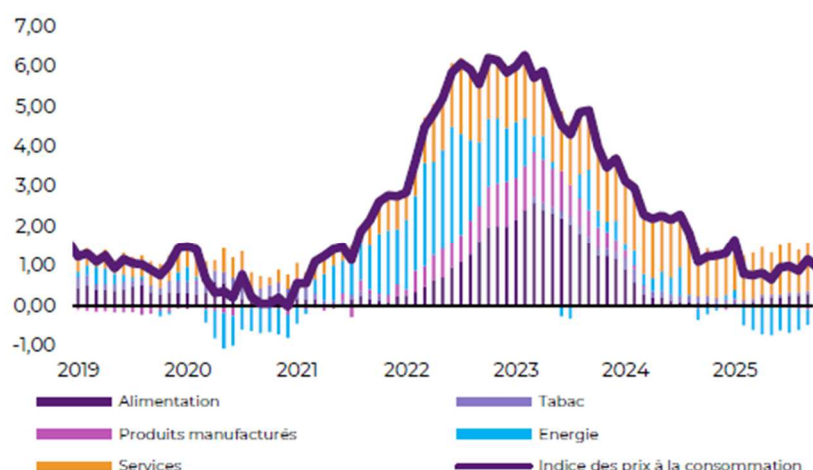
L'investissement privé demeure contraint par des conditions de financement resserrées et par un climat d'incertitude durable sur les marchés mondiaux.

Si une reprise plus soutenue est attendue à partir de 2027, la croissance française reste à ce stade en deçà de son potentiel de long terme, confirmant un positionnement dans la moyenne basse de la zone euro et une dépendance accrue aux aléas conjoncturels extérieurs.

En matière d'**inflation**, la poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée. Après avoir atteint un pic à 7,1% en France en novembre 2022, l'inflation a reflué sur 2023 et s'est stabilisée autour de 1,7% en 2024.

En 2025, l'inflation a de nouveau reflué : la Banque de France estime qu'elle se situait autour de 0,8% en novembre 2025. Elle devrait rester modéré en 2026 autour de 1,7%.

Inflation (IPC) et composantes

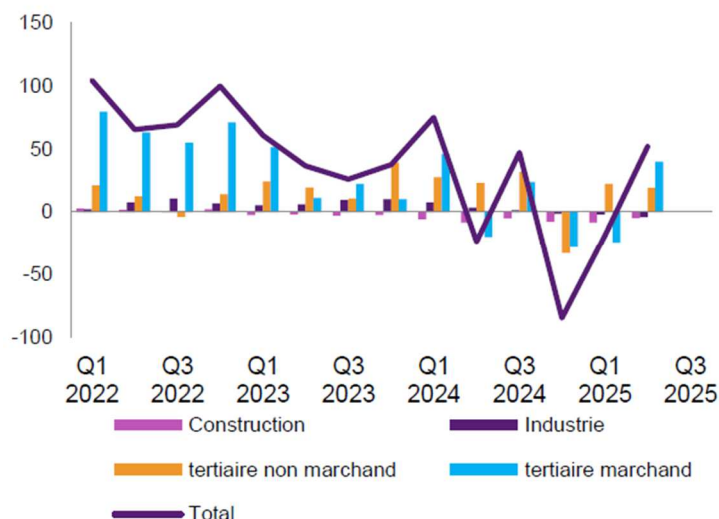


Source : Insee, Natixis CIB

Enfin, en matière d'**emploi**, en 2025, sur le 3^e trimestre, l'emploi salarié privé a diminué de 0,3 % après +0,2 % au trimestre précédent (-60 600 emplois après +43 400 emplois). Au cours du trimestre, les contrats d'alternance ont représenté environ les deux tiers de la baisse de l'emploi salarié privé.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^e trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

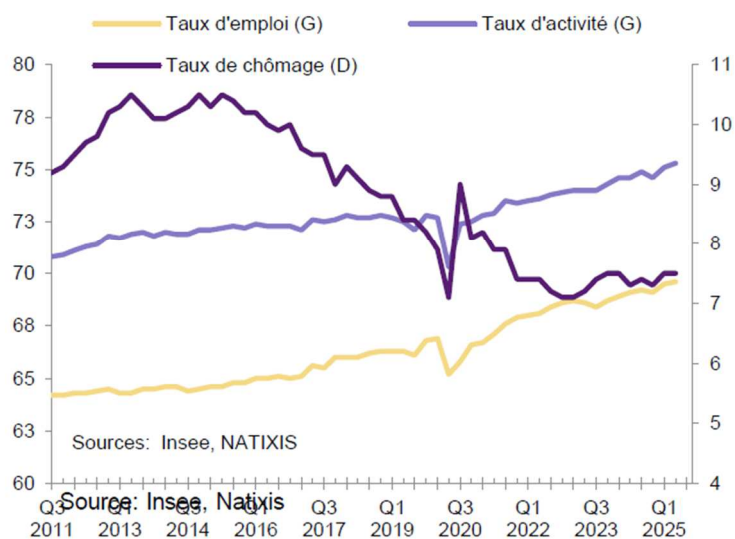
Evolution de l'emploi par secteurs (milliers d'emplois)



Source: Insee, Natixis

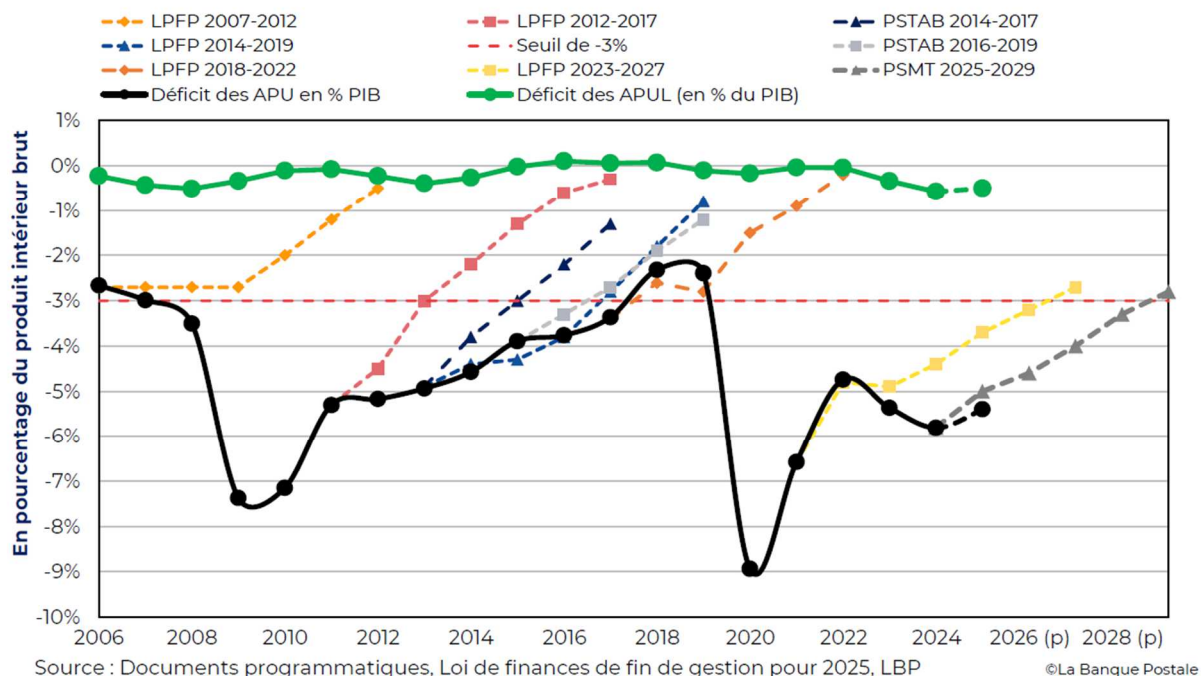
Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %. Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %.

Evolution du marché du travail



En matière de finances publiques, le **déficit public** devrait s'élever à 5,5% du PIB en 2025 (prévision de 5,4% dans la loi de finances de fin de gestion 2025).

Déficit des administrations publiques et perspectives pluriannuelles



Évolutions des prévisions de solde public (solde effectif)

En % du PIB	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (18/12/2023)	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7		
Programme de stabilité 2024-2027 (17/04/2024)	-5,1	-4,1	-3,6	-2,9		
Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT-remplace le PSTAB) 2025-2029 (23/10/2024)	-6,1	-5,0	-4,6	-4,0	-3,3	-2,8
Rapport d'avancement annuel 2025 (16/04/2025)	-5,8	-5,4	-4,6	-4,1	-3,4	-2,8
Loi de finances de fin de gestion 2025 (08/12/2025)	-5,8	-5,4				
Projet de loi de finances pour 2026 (14/10/2025)	-5,8	-5,4	-4,7			
Projet de loi de finances pour 2026 (version au 15/12/2025)	-5,8	-5,4	-5,3			

©La Banque Postale

Enfin, s'agissant de la **dette publique**, elle atteindrait 115,9% du PIB en 2025, et devrait se situer à 117,9% en 2026.

Le déficit de l'Etat serait de 131,6 milliards d'euros en 2025.

La BCE (Banque Centrale Européenne) a diminué ses **taux directeurs** en juin 2025 à hauteur de 2,15% (3,15% en décembre 2024).

Les **taux longs** demeurent cependant à un niveau supérieur à celui observé avant la crise inflationniste, autour de 3 % pour l'OAT à 10 ans. Cette prime de risque reflète à la fois l'importance du déficit et de la dette publics en France, ainsi que l'incertitude budgétaire nationale. Pour l'État comme pour les collectivités, il en résulte un financement plus coûteux, réduisant les capacités de financement bancaires.

II/ LA LOI DE FINANCES 2026

⇒ **Loi n°2025-1316 du 26 décembre 2025 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances**

La loi de finances pour 2026 n'a pas pu être adoptée dans les temps, faute de consensus politique. Devant cette situation, la **loi de finances spéciale pour 2026** a été adoptée le **23 décembre 2025** autorisant le Gouvernement à reconduire les **crédits de 2025**, afin de permettre à l'Etat de **pouvoir prélever les impôts** et d'assurer le **fonctionnement des services publics** au début de l'année 2026.

⇒ **Projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026)**

La loi de finances n'a pas encore été adoptée. Les recettes 2026 ont été estimées, par précaution, en intégrant les mesures du PLF 2026 qui seront le plus probablement conservées :

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales « DILICO » :

Afin de faire contribuer les collectivités locales à la baisse du déficit public, un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) risque d'être reconduit à l'identique sur 2026.

Le montant du dispositif s'élevait à **890 millions d'euros** dont 250 millions d'euros supportés par les EPCI en 2026.

Les prélèvements ont été imputés sur les douzièmes de fiscalité.

Les contributions mises en réserve devraient être **reversées par tiers à partir de 2026 jusqu'en 2028**, soit un remboursement à hauteur de 90% du montant de la contribution au bout de 3 ans.

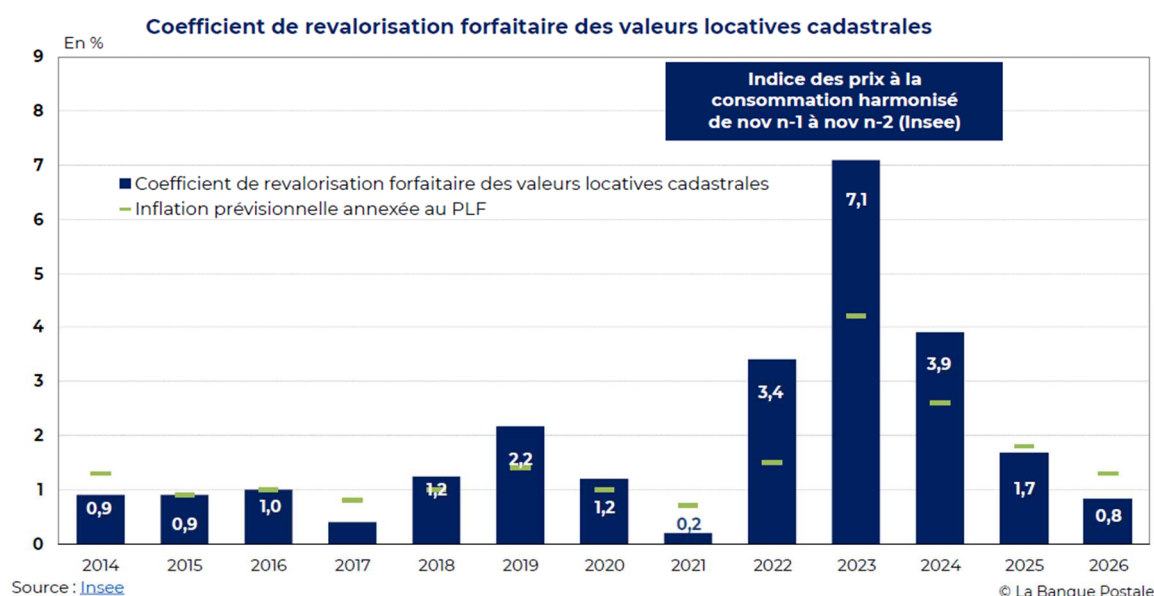
Les **10%** du montant restant ont été affectés **aux fonds de péréquation** : FPIC pour le bloc communal, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les Départements, et Fonds de solidarité régional pour les Régions.

La CCPO devrait être contributrice à hauteur de **200 000€** au DILICO 2 **en 2026**, si le dispositif est reconduit à l'identique.

A – Les principales mesures relatives à la fiscalité locale

Les principales mesures fiscales seraient les suivantes :

- La **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives** +0,8% en 2026 sauf pour les locaux à usage professionnel et commercial.



- **Le gel des fractions de TVA :**

Le PLF prévoit que l'évolution des fractions de TVA soit désormais fonction du taux d'inflation et non plus de la dynamique nationale de la TVA. En revanche, en cas de baisse de la TVA, les collectivités bénéficieraient d'une garantie de stabilité.

Au titre de l'exercice 2026, étant donnée la baisse anticipée des recettes de TVA en 2025, les fractions de TVA versées aux EPCI en compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) seraient donc une nouvelle fois stables.

B – Les autres principales mesures

Concernant les concours financiers de l'Etat :

- Un montant de **dotation globale de fonctionnement** (DGF) des EPCI avec une enveloppe globalement stable à périmètre constant (financement de l'évolution démographique par la dotation de compensation) :

La loi de finances prévoit une hausse de l'enveloppe pour les **dotations d'intercommunalité** (+90 millions d'euros au niveau national), mais sans abondement de l'Etat. Cette augmentation est financée par la **dotation de compensation** des EPCI.

Cette dernière devrait ainsi baisser pour 2026 (-4,84% en moyenne).

Le gouvernement prévoirait de poursuivre l'application des **fractions de correction** concernant les méthodes de calcul du **potentiel financier et de l'effort fiscal** des collectivités servant au calcul de la DGF et des mécanismes de péréquation tels que le FPIC (à la suite de la réforme de la fiscalité locale).

En 2026, **40%** des effets des modalités de calcul du potentiel financier s'appliqueraient. Cela continuera d'évoluer progressivement jusqu'en 2028.

- La baisse des variables d'ajustement, notamment des dotations destinées à compenser la perte de la taxe professionnelle pour le bloc communal.
Ainsi, la **DCRTP** que perçoit la CCPO serait fortement impactée en 2026.
- **Diminution de la compensation de l'abattement sur les valeurs locatives industrielles :**
La loi de finances pour 2021, à l'issue de la crise sanitaire, a réduit de 50 % les valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises pour les établissements industriels.
Une compensation intégrale des pertes fiscales des collectivités locales concernées a alors été instaurée, financée par un prélèvement sur les recettes de l'Etat (PSR).
Cette **allocation compensatrice** dont le dynamisme pèse sur les finances de l'Etat serait **réduite de 19,3%**.
- **Réforme du FCTVA et décalage de son versement pour les EPCI :**
Le projet de loi de finances propose également que les versements du FCTVA interviennent l'année suivant la dépense et non plus l'année de la dépense.
Concrètement, pour les EPCI, les versements de FCTVA pour les investissements réalisés en 2026 seraient effectifs en 2027. L'année 2026 serait donc une **année blanche au titre du FCTVA** pour les groupements de communes.

III/ LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

A - Ses compétences

Les compétences de la CCPO sont définies dans l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025.

En 2025, la CCPO a intégré dans ses statuts la compétence « Création, aménagement, entretien et exploitation d'équipements aquatiques, piscines, bassins ludiques et nautiques », pour la réalisation du projet de requalification de la piscine de St Symphorien d'Ozon.

Une mise à jour des statuts pour l'actualisation et la redéfinition du périmètre d'exercice de l'ensemble des compétences de la CCPO est en cours et devrait se finaliser sur le 1^{er} trimestre 2026.

B - La mutualisation avec ses communes membres

En juillet 2016, la communauté de communes avait approuvé son schéma de mutualisation avec ses communes dont les pistes d'actions retenues étaient les suivantes :

- Marchés et achats publics formalisés avec 3 options possibles :
 - Assistance administrative et juridique à la passation des marchés publics communaux
 - Assistance technique à la passation des marchés publics communaux (définition du besoin-négociation ...)
 - Groupements de commandes
- Services informatiques
- Formation en commun
- Réseau de remplacement
- Partage de matériel
- Salles de l'école de musique de l'Ozon

Dans le cadre de sa mise en œuvre, en 2025, la CCPO a :

- Poursuivi et développé une politique de formations en intra-union axée sur des thématiques techniques et transversales.

Formation	Durée en jours	Lieux	Dates	Effectif total		Taux de participation
INTRA Découverte des outils de l'IA : intégration par métiers	2	CHAPONNAY	13-nov	Recensé	16	
				Prévu	23	
				Réel	21	91%
La gestion des émotions	2	SEREZIN	07-juil	Recensé	22	
			08-juil	Prévu	19	
				Réel	15	79%
Budget vert : impacts pour les collectivités	1	SIMANDRES	09-oct	Recensé	17	
				Prévu	18	
				Réel	12	67%
PARTICIPATION GENERALE SUR L'ANNEE				Recensé	55	
				Prévu	60	
				Réel	48	80%

Sur les 3 actions de formation réalisées en 2025, 94% des participants sont des agents issus des collectivités membres de la CCPO (agents CCPO inclus).

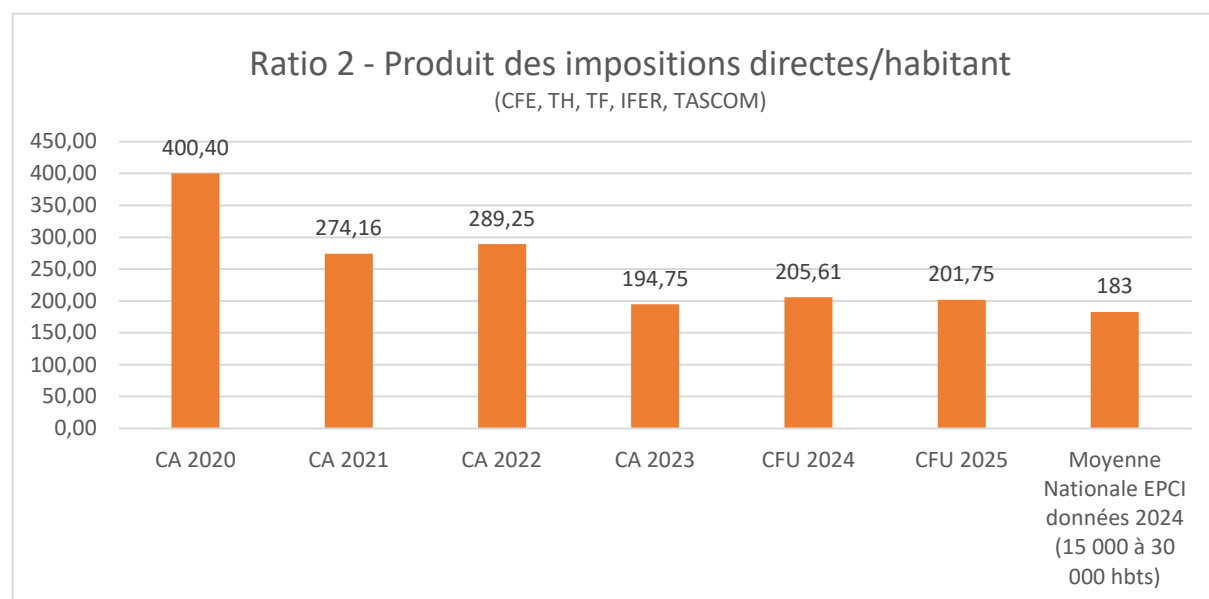
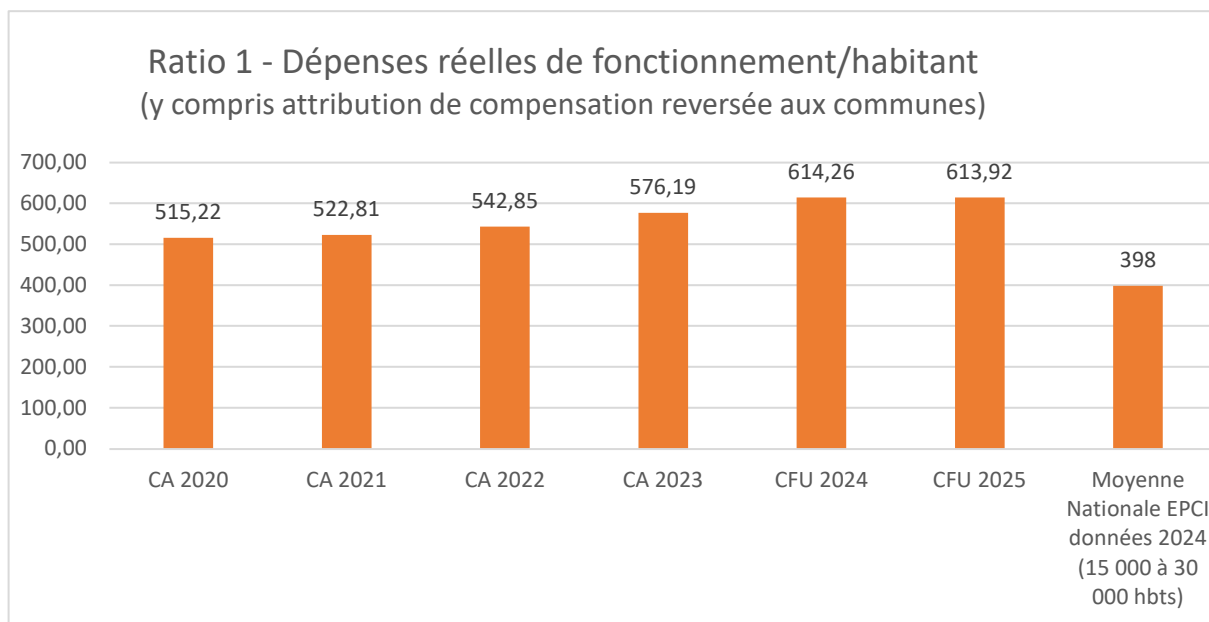
Pour 2026, les actions envisagées sont :

- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de formations en union, élargie au territoire de la CCEL, avec 2 jours programmés en 2026 avec le CNFPT.

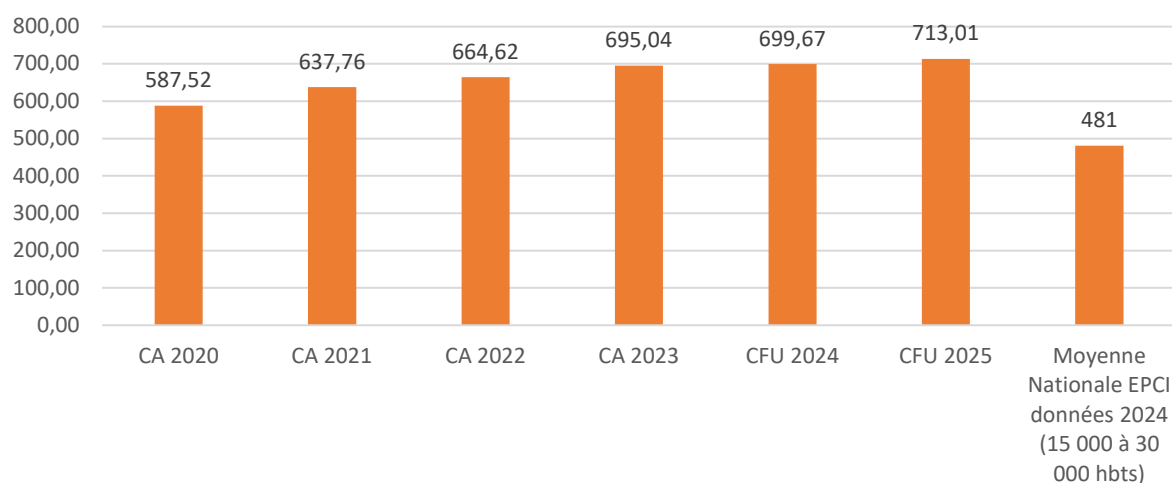
C - Sa situation financière

Au vu des ratios de l'article R2313-1 du CGCT

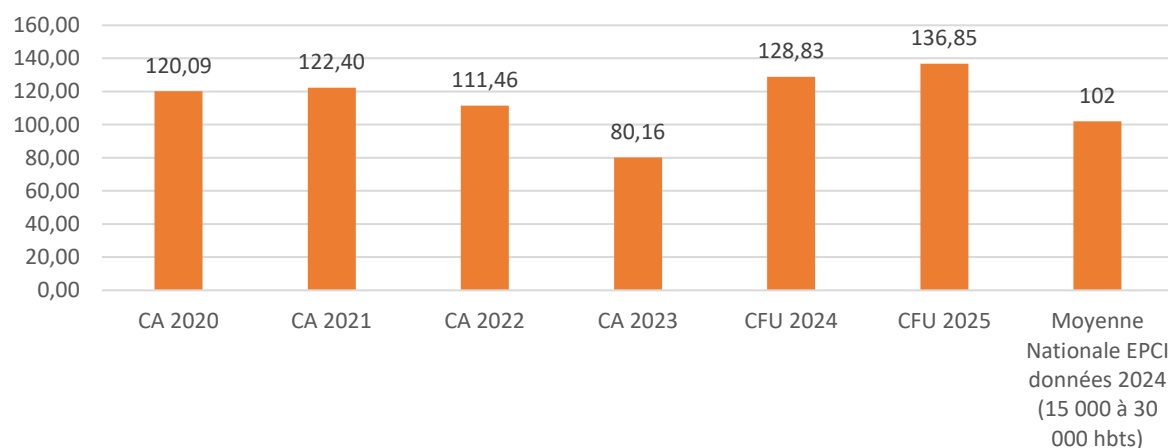
La situation de l'EPCI peut être appréciée selon les ratios décrits dans l'article R2313-1 du CGCT et comparée aux moyennes nationales des communautés de communes de notre strate publiées par la DGCL au titre de l'année 2025.



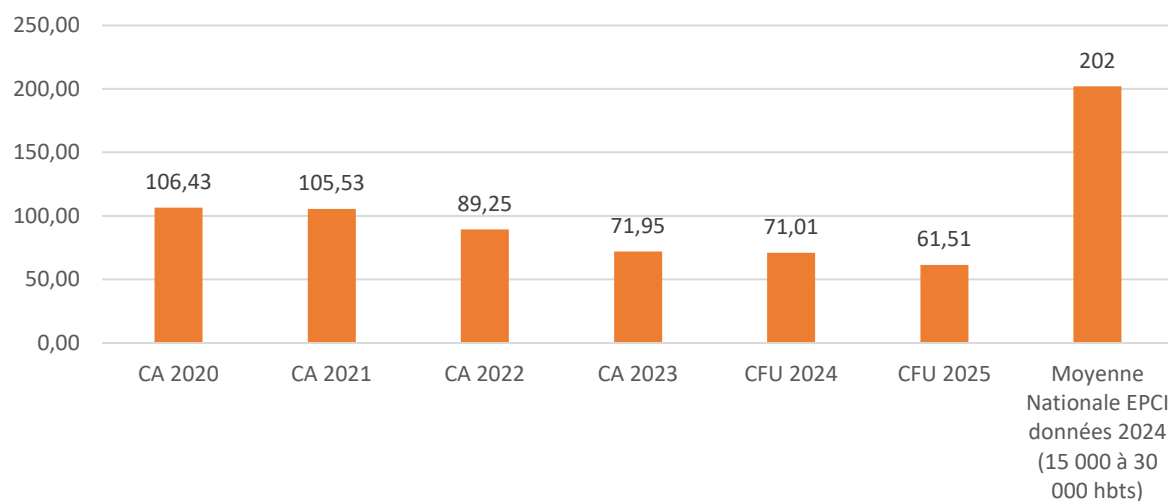
Ratio 3 - Recettes réelles de fonctionnement/habitant
(hors écritures d'ordre)

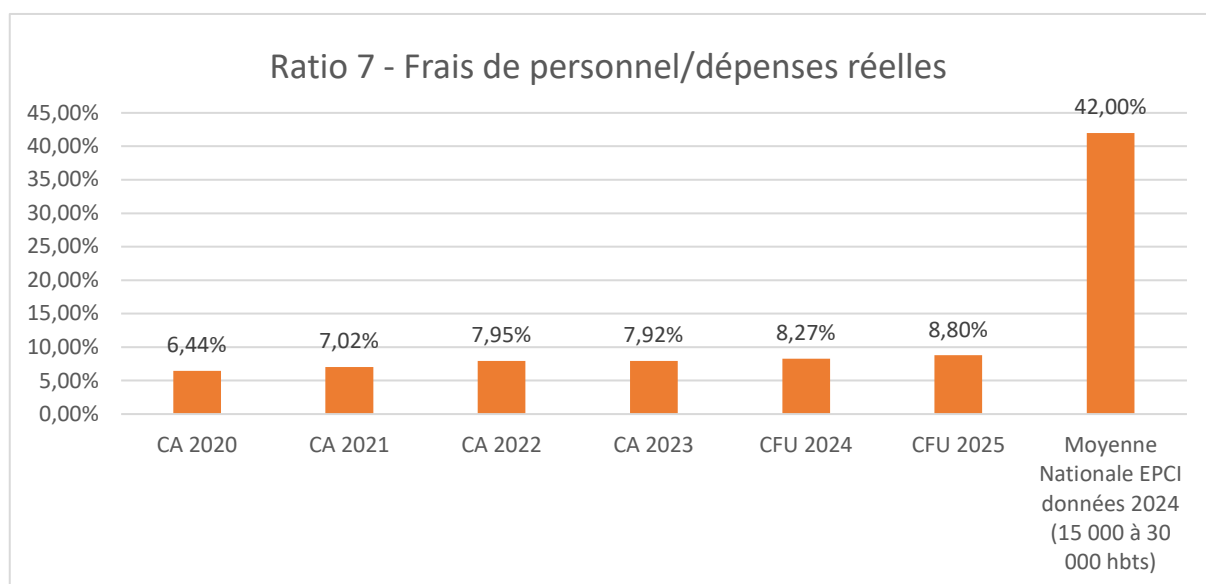
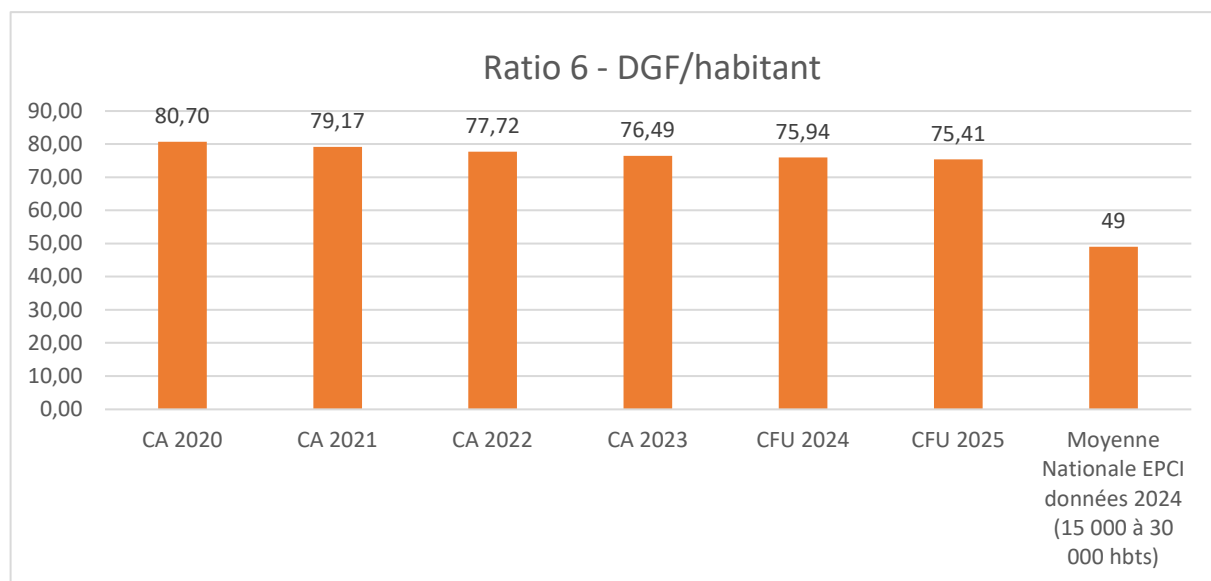


Ratio 4 - Dépenses d'équipement brut/habitant
(hors annuités d'emprunt)



Ratio 5 - Encours de dette/habitant





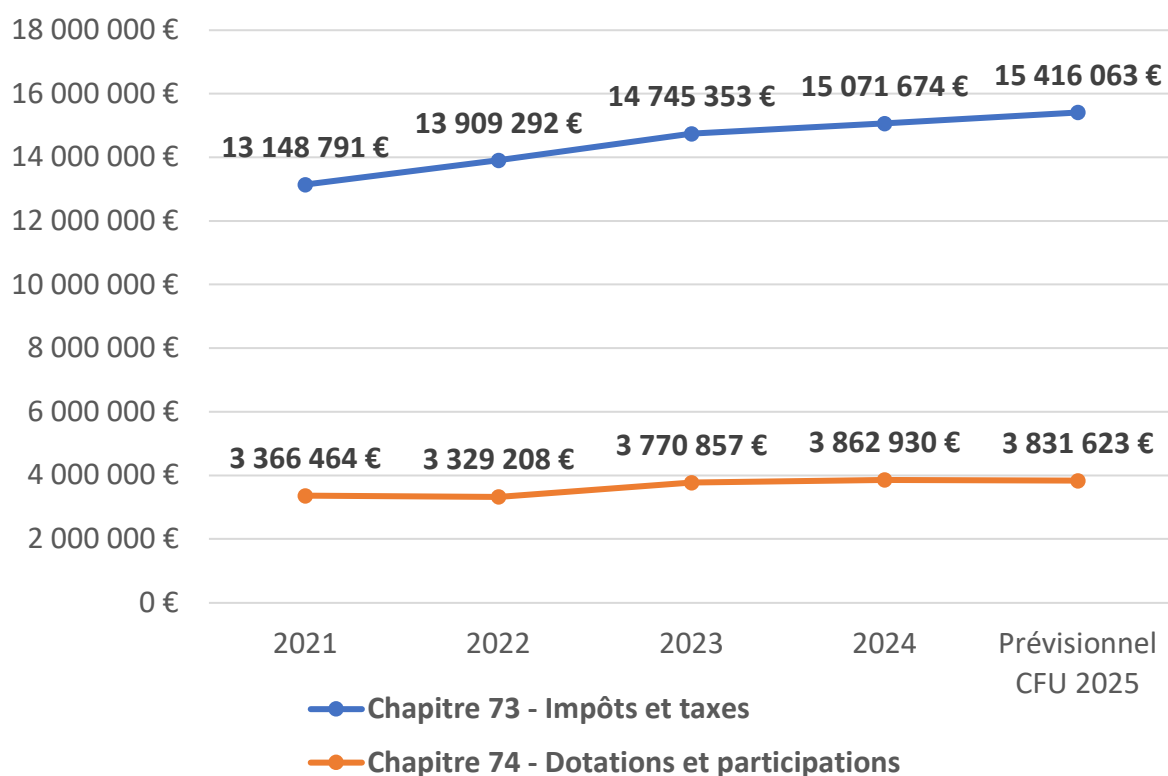
Au vu de quelques indicateurs financiers

	2022	2023	2024	Prévisionnel CFU 2025	Taux variation moyen 2022-2025
Recettes réelles fonctionnement	17 646 725 €	18 953 044 €	19 333 244 €	19 701 928 €	3,8%
<i>Chapitre 70 - Produits services, domaine, ventes</i>	141 315 €	148 416 €	147 366 €	136 843 €	-0,9%
<i>Chapitre 73 - Impôts et taxes</i>	13 909 292 €	14 745 353 €	15 071 674 €	15 416 063 €	3,5%
<i>Chapitre 74 - Dotations et participations</i>	3 329 208 €	3 770 857 €	3 862 930 €	3 831 623 €	5,0%
<i>Autres recettes (013, 75, 77)</i>	266 909 €	288 417 €	251 274 €	317 399 €	7,2%
Dépenses réelles de fonctionnement	14 403 043 €	15 712 192 €	16 973 332 €	16 963 844 €	5,7%
<i>Chapitre 011 - Charges à caractère général</i>	1 609 203 €	1 678 550 €	1 847 600 €	1 930 911 €	6,3%
<i>Chapitre 012 - Charges de personnel</i>	1 144 939 €	1 244 318 €	1 404 026 €	1 493 401 €	9,3%
<i>Chapitre 014 - Atténuations de produits</i>	8 343 279 €	9 014 168 €	9 794 824 €	9 467 172 €	4,5%
<i>Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante</i>	3 274 439 €	3 680 383 €	3 899 083 €	4 040 032 €	7,3%
<i>Chapitre 66 - Charges financières (intérêts de la dette)</i>	31 183 €	26 035 €	23 441 €	21 815 €	-11,1%
<i>Autres dépenses (67,68)</i>	0 €	68 738 €	4 358 €	10 513 €	

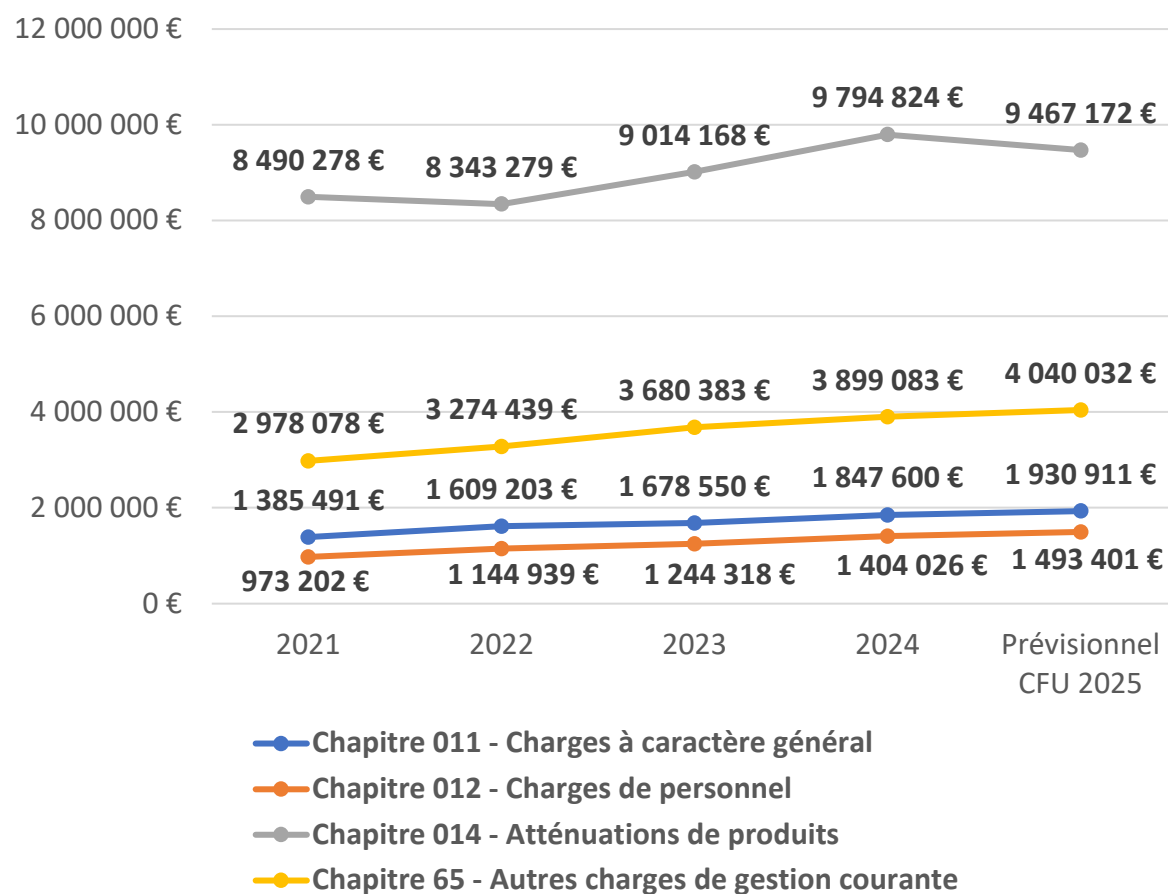
CAF brute (=autofinancement)	3 243 681 €	3 240 852 €	2 359 912 €	2 738 085 €	-13,7%
Remboursement capital de la dette	222 747 €	182 848 €	131 058 €	131 495 €	-9,2%
CAF nette	3 020 935 €	3 058 005 €	2 228 854 €	2 606 590 €	-13,9%
Taux d'épargne brute	18%	17%	12%	14%	
Taux d'épargne nette	17%	16%	12%	13%	

Encours de la dette au 31/12 année n	2 144 972,27 €	1 962 124,66 €	1 831 066,59 €	1 699 571,71 €
Capacité de désendettement (en année)	0,66	0,61	0,78	0,62

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement



Concernant les recettes réelles de fonctionnement :

- **La fiscalité (chapitre 73) :**

On observe une augmentation des recettes liées à la fiscalité en 2025 par rapport à 2024 (graphique *Evolution des recettes réelles de fonctionnement*). Cela s'explique par la perception de 204 721 € de rôles supplémentaires et à l'augmentation de la TEOM (hausse de la participation au SITOM). En revanche, le ratio des recettes d'imposition directe par habitant (Ratio 2) est en légère baisse en 2025.

- **Les dotations (chapitre 74) :**

On observe une baisse des recettes liées aux dotations par rapport à 2024. Cela s'explique principalement par la baisse de la DC RTP.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) :**

L'augmentation des dépenses relatives aux charges à caractère général s'explique principalement par un besoin croissant en matière d'entretien des voiries et d'élagage dans les parcs d'activités, la hausse des dépenses de gaz et la maintenance du logiciel de gestion des salles dans les bâtiments, l'accompagnement technique dans le cadre du renouvellement du marché de prestations informatiques et l'augmentation des redevances spéciales des ordures ménagères.

- **Les charges de personnel (chapitre 012) :**

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique principalement par le retour d'un agent en disponibilité, la hausse de la cotisation à la CNRACL (cotisation retraite), l'augmentation du coût de l'assurance du personnel et un reliquat de 2024 de 28 000€ sur les conventions de mise à disposition des services techniques.

Cependant, les dépenses réalisées restent en deçà de celles prévues initialement au BP 2025 (1,62M€) des délais de recrutement (équivalent à 3 postes absents sur 1 année).

- **Les atténuations de produits (chapitre 014) :**

L'écart entre 2024 et 2025 s'explique par l'enveloppe exceptionnelle de dotation de solidarité communautaire (DSC) versée en soutien aux communes sur 2024 (montant global de 1M€ contre 500k€ en 2025), ainsi que par la contribution au DILICO 1 instauré par la loi de finances 2025 (198k€).

- **Les subventions et participations (chapitre 65) :**

Concernant les subventions et participations allouées par la CCPO, l'augmentation par rapport à 2024 correspond principalement aux participations versées au SMAAVO au titre de GEMAPI et de complémentaire GEMAPI et au SITOM.

- **Les intérêts de la dette (chapitre 66) :**

En 2025, aucun nouvel emprunt n'a été contracté. L'endettement de la CCPO est tout à fait maîtrisé avec une capacité de désendettement inférieure à 1 an fin 2025.

Globalement, au vu des ratios et des indicateurs ci-dessous (taux d'épargne brute/capacité de désendettement), la situation financière de la CCPO au 31 décembre 2025 est tout à fait saine et ouvre des perspectives pour investir.

IV/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL POUR 2026

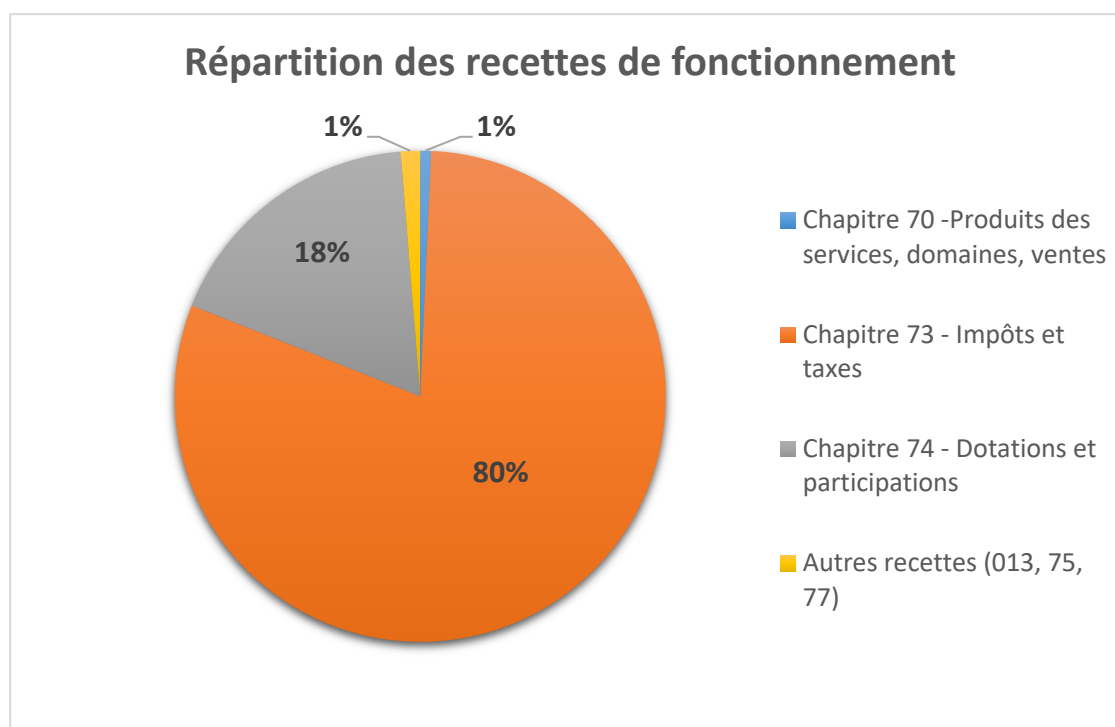
Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans les grands axes suivants :

- Affirmer son positionnement politique en :
 - Poursuivant la mise en œuvre des projets et réflexions définis dans le pacte financier et fiscal entre la CCPO et ses communes membres, le projet de territoire à l'horizon 2040 et les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la CCPO ;
 - Appliquant le règlement de voirie sur le territoire de la CCPO ;
 - Développant le partenariat financier avec le Département du Rhône dans le cadre des Pactes Rhône.
- Poursuivre les investissements structurants de la communauté de communes sur son territoire selon 4 axes forts :
 - La requalification de la voirie communautaire des villages en revalorisant, notamment, l'enveloppe des 7 communes pour prendre en compte leurs projets ;
 - Le patrimoine avec trois projets majeurs issus du Pacte financier et fiscal : la réhabilitation de la piscine de St Symphorien d'Ozon et la construction d'un gymnase intercommunal implanté près du collège de la Xavière à Chaponnay dont l'avancée sera déterminée par le foncier, l'achat et la réhabilitation des locaux de l'Hôtel des Buffières à St Symphorien d'Ozon pour accueillir les cours de l'Ecole de musique de l'Ozon ;
 - L'extension et la requalification des parcs d'activités communautaires identifiés dans le schéma d'accueil des entreprises, pour dégager de nouvelles recettes fiscales, créer des emplois, maintenir notre tissu économique local en lui offrant des parcs de qualité et de nouvelles opportunités foncières (requalification – extensions) ;
 - L'amélioration de l'accessibilité de la gare de Sérézin-du-Rhône avec l'ouverture du quai à l'ouest et le réaménagement du chemin des Voyageurs, ainsi que la poursuite des études liées au parvis et au parking, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF.
- Soutenir nos communes membres en :
 - Les aidant financièrement : versement d'une dotation de solidarité communautaire (300 000€), prise en charge d'une partie (300 000€) de leur prélèvement au titre du FPIC, versement de fonds de concours pour renforcer la sécurité du territoire via l'installation de caméras de vidéoprotection (20 000€ par commune sur le mandat) et abondement des enveloppes d'investissement de voirie (600 000€) ;
 - Proposant des services mutualisés à géométrie variable en fonction de leur propre organisation : instruction des actes d'urbanisme (ADS), formations en union de collectivités...
- Agir en faveur de la transition énergétique en :
 - Appliquant le Plan Climat Air-Énergie Territorial ;
 - Développant les mobilités actives pour sécuriser et faciliter les déplacements au sein du territoire via les infrastructures cyclables et pour impulser des actions alternatives à la voiture individuelle en favorisant le co-voiturage et en subventionnant l'acquisition de VAE, vélos cargo, vélos électrifiés ;

- Incitant la pratique du covoiturage ;
 - Adhérent à l'Agence locale pour la Transition Energétique et à Atmo ;
 - Sensibilisant les habitants sur les bonnes pratiques pour un chauffage au bois efficace et peu polluant et en les incitant à réaliser un diagnostic énergétique de leur habitation ;
 - Réalisant des études sur le patrimoine de la CCPO afin de le mettre aux normes et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments ;
 - Luttant contre les espèces invasives (frelons asiatiques, moustiques-tigres, ambroisie...) ;
 - Développant le partenariat avec la chambre d'agriculture et les producteurs locaux (Ozon Rando) ;
 - Versant une participation au SMAAVO dans le cadre des compétences GEMAPI et complémentaire GEMAPI et au SITOM pour le traitement des ordures ménagères.
- Développer les services à la population en :
 - Poursuivant la dynamique engagée en matière de logement via le versement de subventions pour les logements de types PLAI et l'attribution de garanties d'emprunts complémentaires à celles des communes sur les programmes de logements sociaux afin d'accroître les droits de réservation pour la population ;
 - Etudiant l'opportunité de réunir les services publics au sein d'un lieu unique (extension siège CCPO et syndicats) sur le tènement jouxtant le siège actuel de la CCPO ;
 - Concrétisant des actions en faveur de l'emploi et de la vie économique via les permanences à destination des créateurs d'entreprises et l'organisation de rencontres inter-entreprises ;
 - Animant l'information jeunesse au niveau intercommunal via notamment l'organisation du Forum Jobs d'été et de l'alternance pour les 18-25 ans et la réalisation d'une animation en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat à destination des collégiens ;
 - Soutenant l'apprentissage de la musique grâce à l'école de musique de l'Ozon (EMO) et en soutenant financièrement celle de Vincent d'Indy ;
 - Poursuivant la mise en réseau des bibliothèques communales via la navette ;
 - Développant des actions en faveur du tourisme vert avec l'organisation ou la participation à des manifestations renforçant notre identité communautaire, la vente des cartoguides répertoriant les randonnées et avec le suivi des parcours Gnomus sur le territoire du Pays de l'Ozon.

A - Recettes réelles de fonctionnement 2026

L'enveloppe de recettes réelles de fonctionnement s'établirait au vu du projet de loi de finances 2026 et des estimations effectuées à environ **18 929 436€** répartis comme suit :



Les impôts et taxes

Montant proposé : 15 204 214€

- **Les contributions directes - Montant proposé : 5 141 000€**

Il est proposé la reconduction des taux de 2025 pour la fiscalité directe locale :

- Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 27,27%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,97 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 2,20 %

Dans cette enveloppe est compris le 1^{er} tiers de reversement du DILICO 1 de 59 500€.

- **Les autres recettes fiscales – Montant proposé : 10 063 214€**

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (la TEOM est reversée au SITOM qui a la compétence en matière de traitement des déchets)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)
- Le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)
- La fraction de TVA versée par l'Etat en compensation de la perte de TH et de CVAE : estimation de **3 610 000€** pour la TH et de **2 958 000€** pour la CVAE

Les dotations de l'Etat

Montant proposé : 2 997 000€

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF) - Montant proposé en recettes : 2 037 000€**

Rétrospective de la DGF 2021-2025 :

La dotation d'intercommunalité perçue par la CCPO devrait augmenter soit **340 000€** estimés.

Rétrospective DGF	2021	2022	2023	2024	2025	Prévision 2026
Dotation Intercommunalité	161 069	178 600	200 311	243 817	296 776	340 000
Dotation de Compensation	1 939 175	1 896 638	1 885 627	1 854 423	1 787 084	1 697 000
DGF	2 100 244	2 061 816	2 085 938	2 098 240	2 083 860	2 037 000

La dotation de compensation (part salariale) devrait baisser, elle est estimée à **1 697 000€**.

- **Les autres dotations – Montant proposé : 960 000€**

- La dotation de compensation liée à la réforme de la taxe professionnelle.
- La compensation de la contribution économique territoriale (liée à la baisse des impôts de production) estimée à **880 000€**.

Les autres recettes

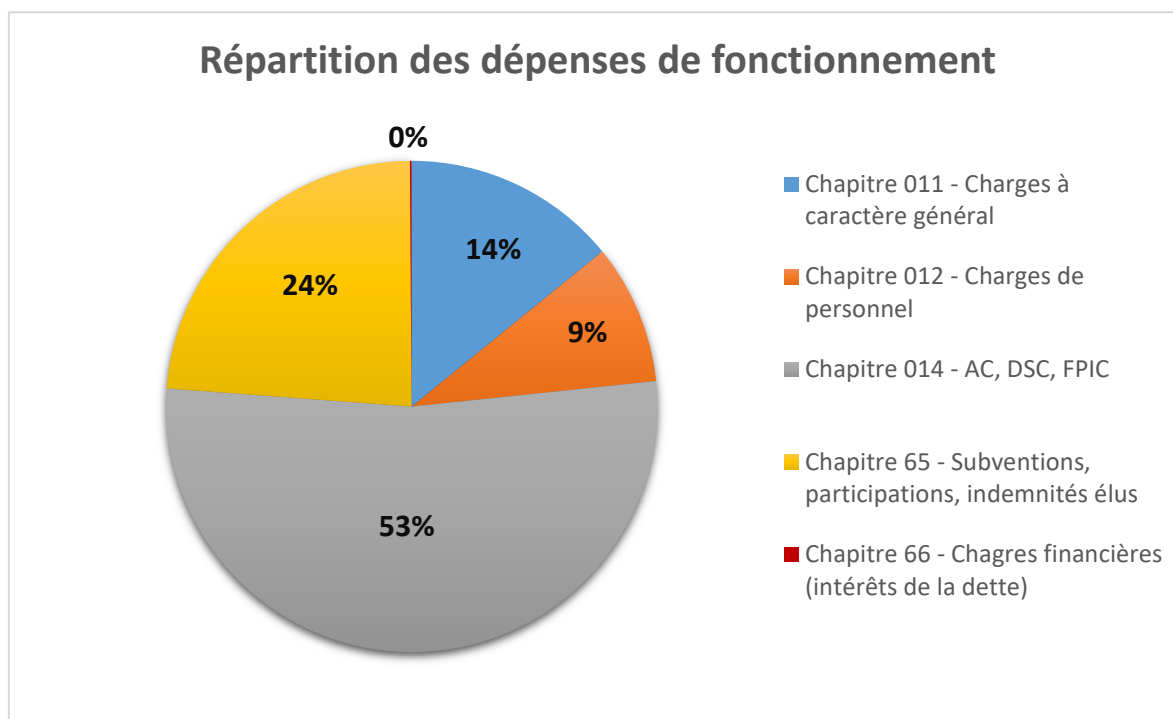
Montant proposé : 728 222€

Pour l'essentiel, elles sont les suivantes :

- La part du versement mobilité revenant à la CCPO (278 000€ estimés),
- Le loyer de la Gendarmerie (243 000€),
- La participation du Département pour l'utilisation des gymnases des collèges (28 000€),
- La participation des communes adhérentes au service d'instruction des autorisations du droit des sols (39 000€),
- La redevance d'occupation du domaine public (RODP – 43 000€),
- Les subventions.

B - Dépenses réelles de fonctionnement 2026

L'enveloppe de dépenses réelles de fonctionnement au vu des besoins et des estimations effectuées à environ **17 466 829€** répartis comme suit :



Les attributions de compensation (AC)

Montant proposé : 7 978 115€

Le montant par commune est de :

- Chaponnay : 3 097 828€
- Communay : 656 675€
- Marennnes : 318 802€
- Saint Symphorien d'Ozon : 2 044 375€
- Sérézin-du-Rhône : 730 510€
- Simandres : 190 000€
- Ternay : 939 925€

La dotation de solidarité communautaire (DSC – instauration en 2023)

Montant proposé : 300 000€ (conformément aux prévisions du PFF)

Selon la clé de répartition arrêtée dans le Pacte financier et fiscal (PFF) suivante :

- Ecart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen par habitant sur le territoire de la CCPO (25%)
- Insuffisance du potentiel fiscal par habitant de la commune au regard du potentiel fiscal par habitant sur le territoire de la CCPO (25%)
- Répartition de l'attribution de compensation (50%)

Après application de la clé de répartition, les montants suivants seront proposés pour 2026 :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	ST SYMPHORIEN D'OZON	SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
75 410 €	38 086 €	16 781 €	73 774 €	31 537 €	14 612 €	49 800 €

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Montant proposé : 800 000€

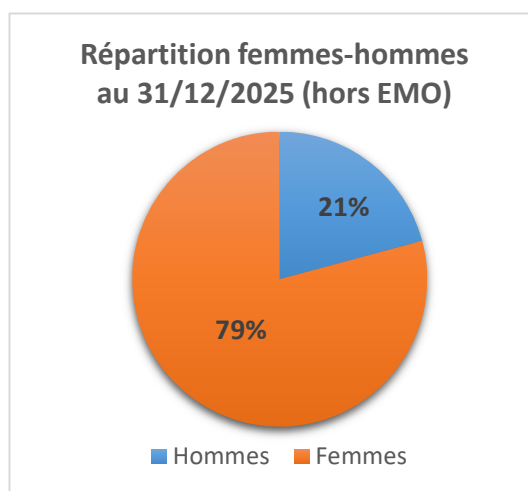
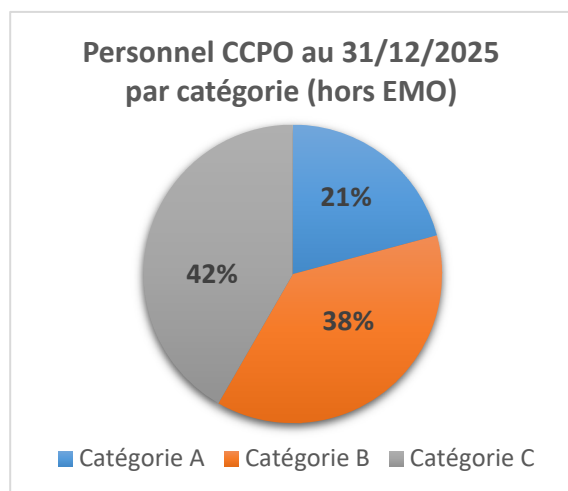
En 2025, la CCPO a été prélevée à hauteur de 451 932€ + 300 000€ de prise en charge du FPIC de ses communes membres.

Pour 2026, il est proposé de poursuivre le soutien aux communes à hauteur de **300 000€** et de prévoir une augmentation du montant du FPIC pour la CCPO (estimation à **500 000€**).

Les charges de personnels

Montant proposé : 1 586 000€ (-43 100€ par rapport au BP 2025)

Au 31 décembre 2025, la CCPO comptait **24 agents** répartis sur 6 pôles (correspondant à 23,4 ETP – hors Ecole de musique du fait du budget annexe).



Un recrutement prévu sur 2025 est toujours en cours (*cf. Annexe 1 – Organigramme*) :

- 1 poste de technicien(ne) voirie au Pôle technique à la suite du départ d'un agent en 2025 (poste de catégorie B)

Le montant proposé prévoit également l'accueil d'un job d'été à la CCPO, recruté au moment du Forum Job d'été.

La diminution de l'enveloppe des charges de personnel, malgré la hausse de 3 points des cotisations à la CNRACL et la mise en œuvre des prestations sociales complémentaires pour la santé des agents, est également liée aux éléments suivants :

- Non-reconduction du contrat de projet de conseillère numérique après janvier 2026
- 1 poste d'agent de maîtrise avait été budgété en 2025 pour effectuer une période de passation avant le départ à la retraite d'un agent fin 2025.

Enfin, dans les charges de personnel est compris le personnel technique mis à disposition par les communes dans le cadre des conventions de mise à disposition (montant estimé à **130 000€** sur 2026).

Les intérêts de la dette

Montant proposé : 20 505€

La CCPO a 3 emprunts en cours (cf. *Annexe 2 – Profil d’extinction de la dette*).

Le capital restant dû au 31/12/2025 s’élève à 1 699 571,71€.

Ainsi, au 31/12/2025, la CCPO a une capacité de désendettement de moins d’un an.

De plus, au vu du graphique relatif au *Ratio 5 – Encours de la dette par habitant*, la CCPO est nettement en dessous de la moyenne nationale.

Les autres charges

Montant proposé : 6 782 209€

- **Les participations versées aux syndicats – Montant proposé : 3 482 032€**
 - **SMAAVO** – 999 760€ répartis comme suit :
Participation pour la compétence **GEMAPI : 530 300€**
Participation pour la compétence **complémentaire GEMAPI : 469 200€**
 - **SYTRAL Mobilités** – Participation pour la compétence transports : **53 625€**
 - **SEPAL** – Participation pour la compétence aménagement du territoire : **15 500€**
 - **SITOM** – Participation pour le traitement des ordures ménagères : **2 413 407€**
- **Les charges liées aux voiries et aux parcs d’activités – Montant proposé : 1 369 965€**
 - **Entretien des voiries – Montant proposé : 1 032 365€**

La CCPO poursuit sa campagne d’entretien des voiries pour les maintenir dans un état correct, suite à l’audit réalisé en 2024.

Ainsi, pour 2026 il est prévu de maintenir l’enveloppe d’entretien des voiries de 300 000€ soit d’allouer une enveloppe globale de **640 000€**.

Pour le fauchage, le montant proposé est stable et s’élève à **120 000€**.

L’enveloppe de signalisations horizontale et verticale est globalement stable et est prévue à hauteur de **150 000€**.

- **Entretien des parcs d’activités – Montant proposé : 337 600€**

Le montant est en légère baisse par rapport à 2025.

Cela comprend les prestations d’entretien (voiries, bassins, espaces verts, poteaux incendie) et de services (balayage, ramassage des déchets, ouvrages eaux pluviales).

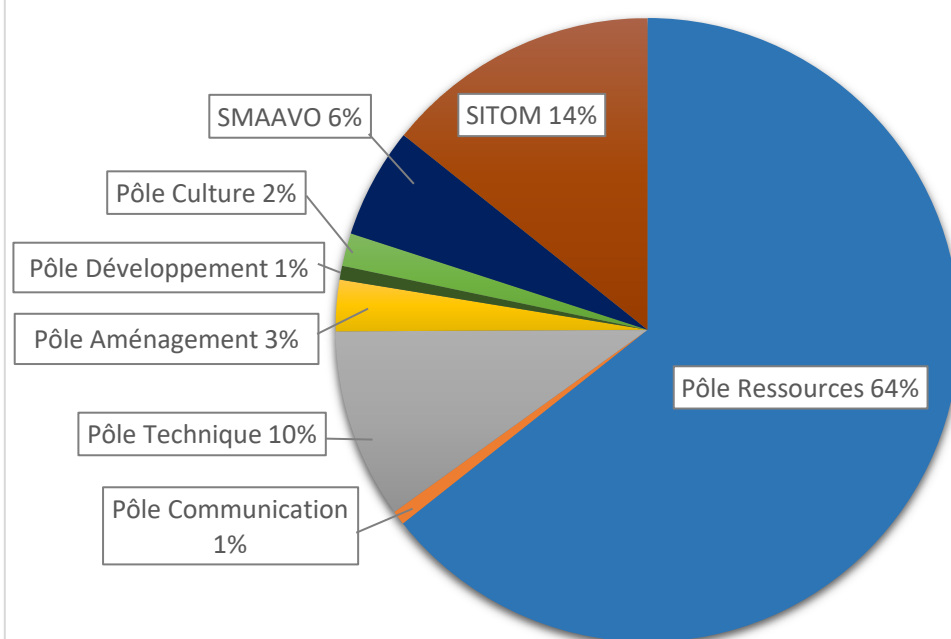
- **Les autres dépenses courantes de fonctionnement – Montant proposé : 1 930 212€**

Il est proposé le maintien global des montants des charges comprenant :

- Entretien des bâtiments,
- Prestations de services,
- Subventions et participations aux organismes et associations,
- Participation au budget annexe de l'EMO,
- Indemnités et frais des élus,
- Organisation d'évènements et d'animations en lien avec les compétences de la CCPO,
- Entretien véhicules et carburant,
- Fournitures administratives,
- Assurances,
- Frais d'affranchissement,
- Frais de maintenance,
- Frais de téléphonie.

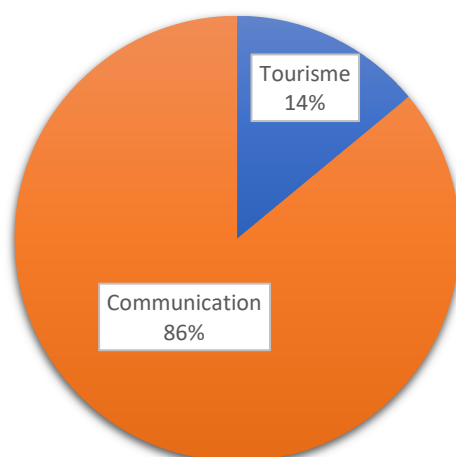
Récapitulatif des demandes par pôle

Répartition des demandes de dépenses de fonctionnement 2026 par Pôle

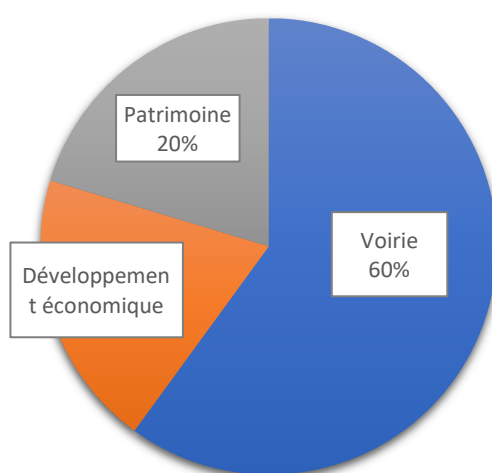


Récapitulatif des demandes par compétence à l'intérieur de chaque pôle

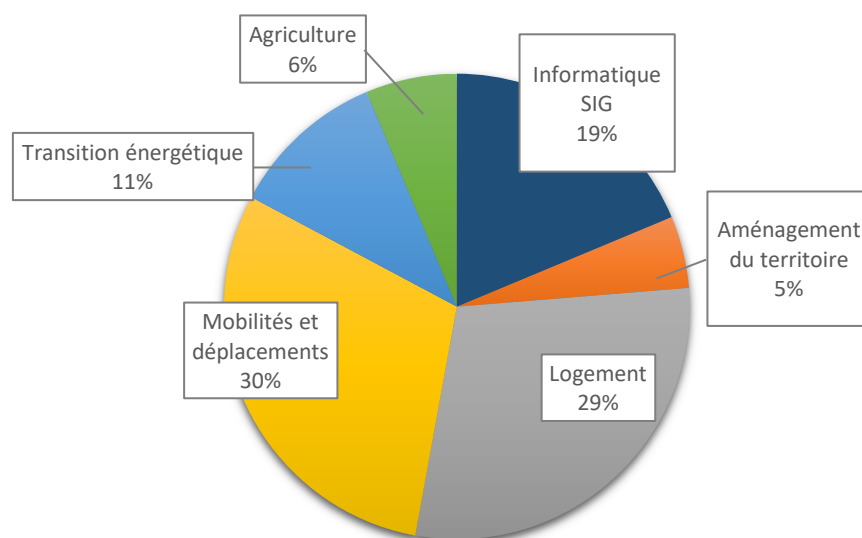
Pôle communication
DOB 2026 : 142 310€



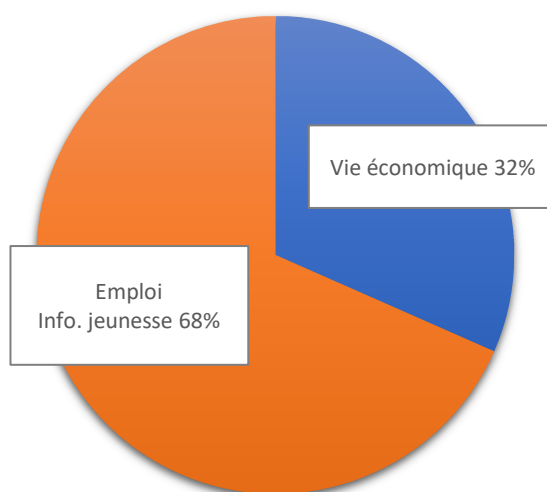
Pôle technique
DOB 2026 : 1 719 665€



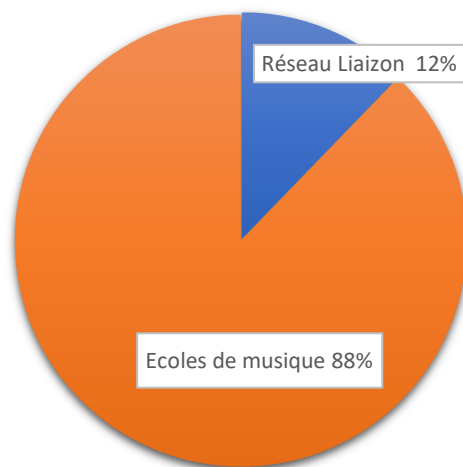
Pôle aménagement du territoire et transitions
DOB 2026 : 464 494€



Pôle développement et accompagnement économique
DOB 2026 : 123 700€



Pôle culture
DOB 2026 : 299 944€



C – Projets d'investissement sur la fin du mandat

L'exécutif poursuit notamment les projets du Pacte financier et fiscal sur la fin du mandat :

OPERATIONS/COMPETENCE	DEPENSES (en € TTC)
	2026
Voirie	5 201 103
Ouvrages d'art	36 000
Développement économique : extension et requalification de parcs d'activités	1 184 396
<i>dont requalification voiries rue Maurice Berliet à Chaponnay</i>	646 500
<i>dont requalification de la ZI La Donnière à Marennes</i>	125 000
Patrimoine	3 817 625
<i>dont construction d'un gymnase pour le collège de Chaponnay</i>	20 000
<i>dont réhabilitation de l'Hôtel des Buffières à St Symphorien d'Ozon</i>	1 337 500
<i>dont réhabilitation de la piscine de St Symphorien d'Ozon</i>	2 174 425
<i>dont regroupement des services publics et l'extension du siège de la CCPO sur la parcelle jouxtant le siège de la CCPO</i>	50 000
<i>dont investissement courants réhabilitations bâtiments</i>	235 700
Mobilités-Déplacements	1 701 434
<i>dont aménagements gare de Sérézín-du-Rhône</i>	550 750
<i>dont plan vélo - infrastructures cyclables</i>	361 000
<i>dont création d'une voie vélos depuis le CD12 à Ternay jusqu'à la gare SNCF de Sérézín du Rhône (Mobilyse)</i>	745 924
Habitat - Logement	183 000
<i>dont subventions pour la construction de PLAI</i>	142 000
Transition énergétique - Agriculture	88 500
<i>dont Fonds Air Bois</i>	47 500
<i>dont mise en œuvre du PCAET</i>	40 000
Investissements courants autres compétences	101 470
<i>dont versement fonds de concours aux communes pour la vidéoprotection</i>	58 470
<i>dont subvention d'équipement aux Jardins de Lucie</i>	30 000
TOTAL DEPENSES	12 313 528

Pour 2026, l'autofinancement et les subventions financeront la majorité des investissements, sachant que le budget primitif prévoit une année blanche au niveau du FCTVA (PLF 2026). La CCPO devra contracter un emprunt de 3 367 356€ pour couvrir le besoin de financement des investissements prévisionnels.

En 2027, la CCPO devra de nouveau recourir à l'emprunt et vérifier la soutenabilité financière de l'ensemble des projets amorcés sur le mandat 2020-2026, afin de poursuivre l'ensemble des projets ci-dessus, tout en maintenant une situation financière saine.

Le taux d'épargne brute devra être maintenu à un niveau correct (au-delà de 10%) pour permettre le remboursement de la dette et l'absorption de l'impact des projets d'investissement sur les dépenses de fonctionnement à terme.

D - Dépenses réelles d'investissement 2026

Montant proposé : 12 445 465€

- **Remboursement du capital de la dette**

131 936€ pour l'année 2026

- **Fonds de concours pour la participation à la vidéoprotection**

Prévision d'une enveloppe de **58 469€**

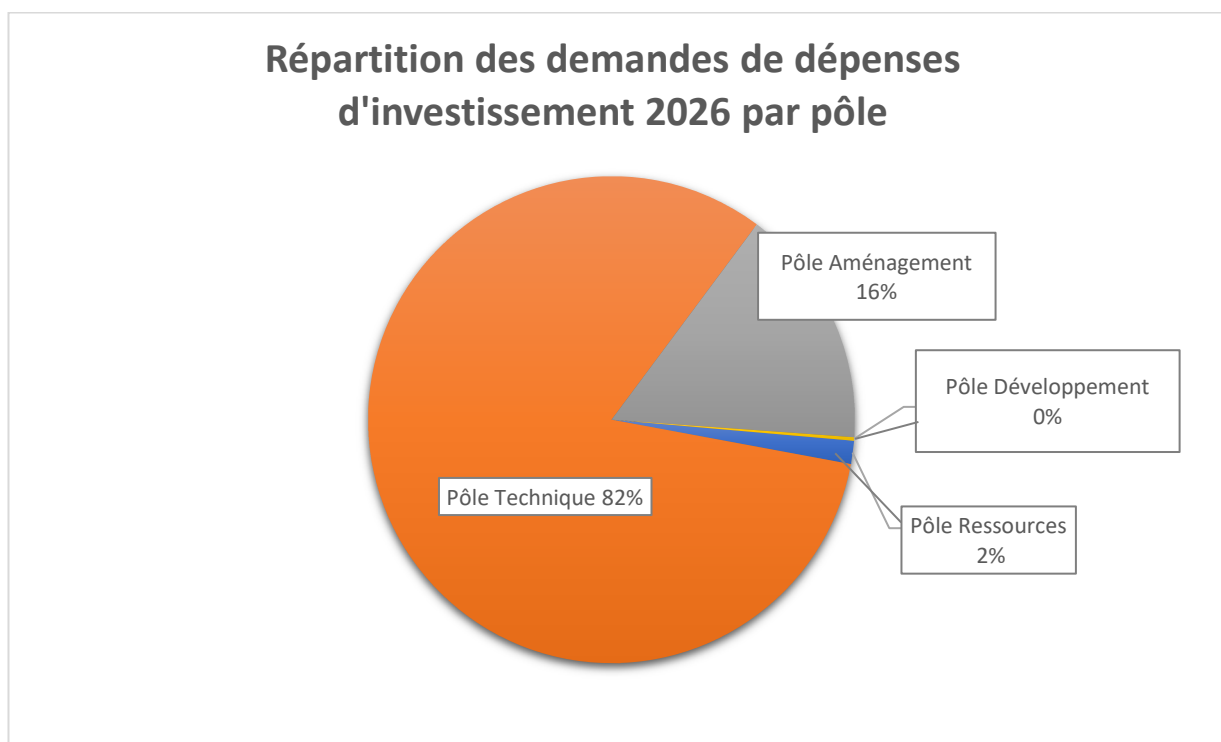
Les enveloppes disponibles par commune sur le mandat et budgétées pour 2026 sont les suivantes :
Chaponnay : 18 469€ - Communay : 20 000€ - Ternay : 20 000€.

- **Les principaux projets d'investissement sur 2026**

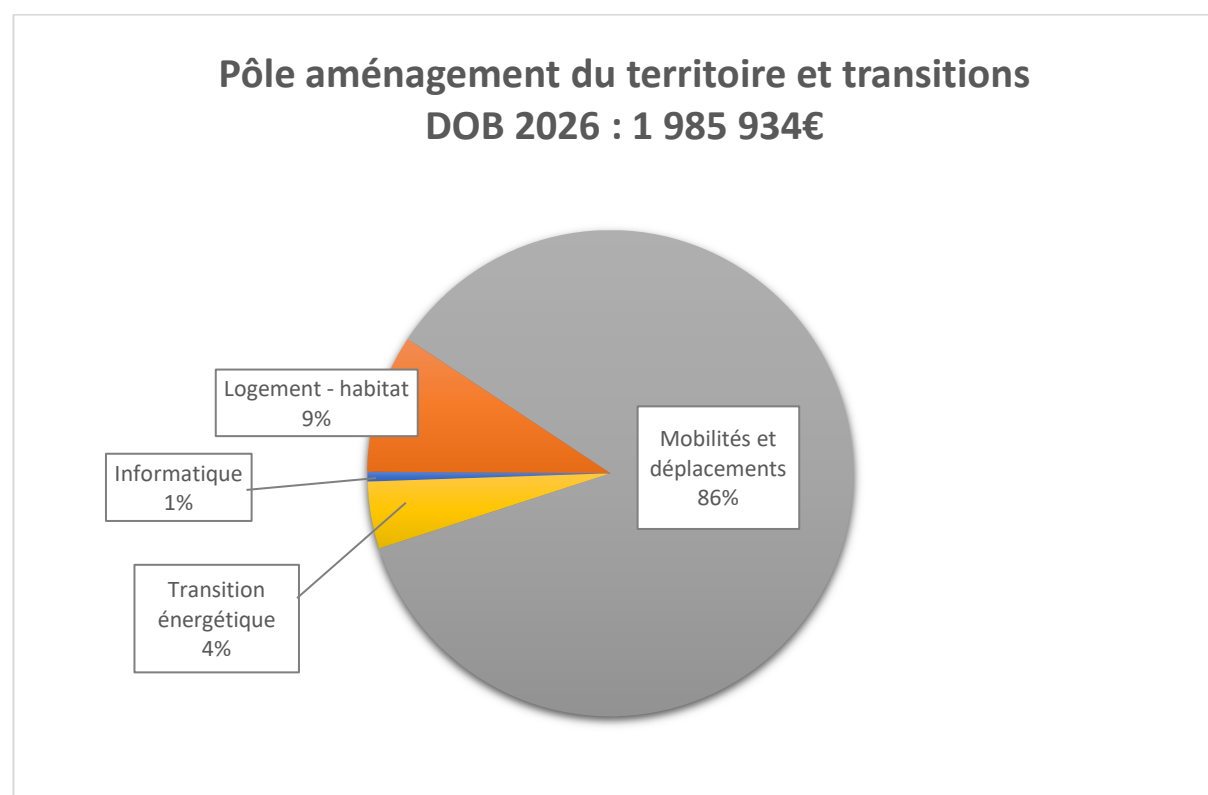
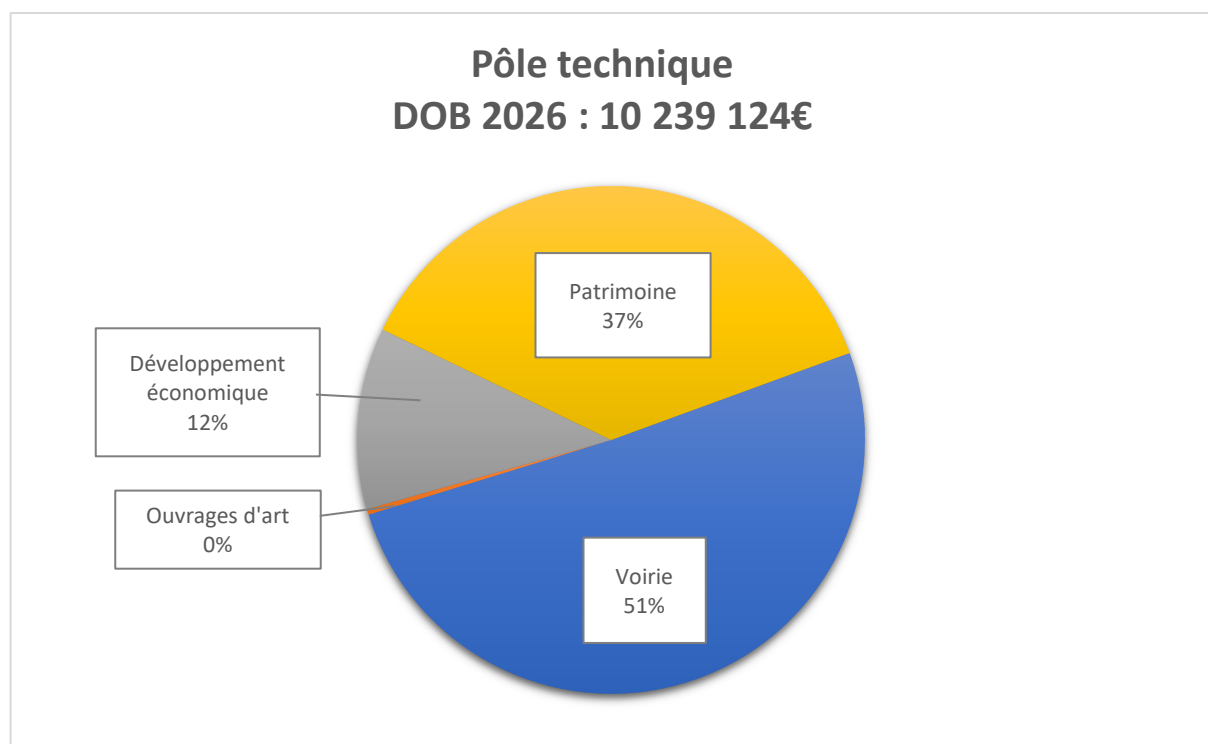
- Projets de voirie (poursuite d'une enveloppe complémentaire de 600 000€ pour les 7 communes) : **5 201 103€** (dont 800 000€ en opérations sous-mandat)
Allée d'Avesnes à Chaponnay
Hameau des Pins à Communay
Rue de la Croix de Pierre à Marennes
Avenue de la Colombière à Saint Symphorien d'Ozon
Avenue du Dauphiné à Sérézin-du-Rhône
Rue des Gordes à Simandres
Centre des commerces à Ternay
- Ouvrages d'art : diagnostics sur les ponts SNCF à Ternay : **36 000€**
- Patrimoine :
 - Etudes et acquisition foncière pour la réhabilitation de la piscine de St Symphorien d'Ozon en piscine intercommunale : **2 174 425€** (coût de l'opération estimé à environ 14 600 000€ TTC)
 - Acquisition et études pour la réhabilitation de l'Hôtel des Buffières à St Symphorien d'Ozon : **1 337 500€**
 - Etudes pour la construction du gymnase attenant au collège de la Xavière à Chaponnay : **20 000€**
 - Etudes d'opportunité pour le regroupement des services publics (syndicats) et pour l'extension du siège de la CCPO sur le terrain jouxtant la CCPO : **50 000€**
 - Travaux dans le casernement de Gendarmerie : **81 000€**
 - Travaux au siège de la CCPO et mobilier de bureau : **15 500€**
 - Travaux aux gymnases Ravareil et Berlioz : **134 200€**
 - Diagnostic d'efficacité énergétique et de mise aux normes aux gymnases Ravareil et Berlioz : **30 000€**
- Mobilités actives : travaux pour développement des infrastructures cyclables : **1 150 184€** (dont le projet de voie verte du CD 12 à Ternay jusqu'à la gare de Sérézin-du-Rhône prévu d'être financé en partie par des subventions : montants notifiés dispositif Mobilyse 586 000€ et dispositif CNR 220 000€)

- Gare de Sérézin-du-Rhône : étude, participation et travaux pour l'aménagement du parvis et du parking et pour l'ouverture à l'ouest : **550 750€**
- Développement économique, les acquisitions foncières pour un montant de **129 600€** et les principales opérations sur les parcs existants :
 - Etudes et travaux rue Marius Berliet dans la ZAC du Chapotin à Chaponnay : **646 500€** (une AP/CP sera créée en 2026 pour ce projet)
 - Etudes et travaux pour la requalification de la ZI La Donnière à Marennes : **125 000€**
 - Travaux dans la ZAC de Charvas à Communay : **76 000€**
- Habitat et logement : études pour l'aire d'accueil des gens du voyage et soutien financier à la production de PLAI : **183 000€**
- Environnement, agriculture et transition énergétique : mise en œuvre du PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), subventions aux particuliers pour l'amélioration de leur chauffage individuel au bois : **88 500€**
- Matériel informatique : **13 000€**

Récapitulatif des demandes par pôle



Récapitulatif des demandes par compétence à l'intérieur de chaque pôle

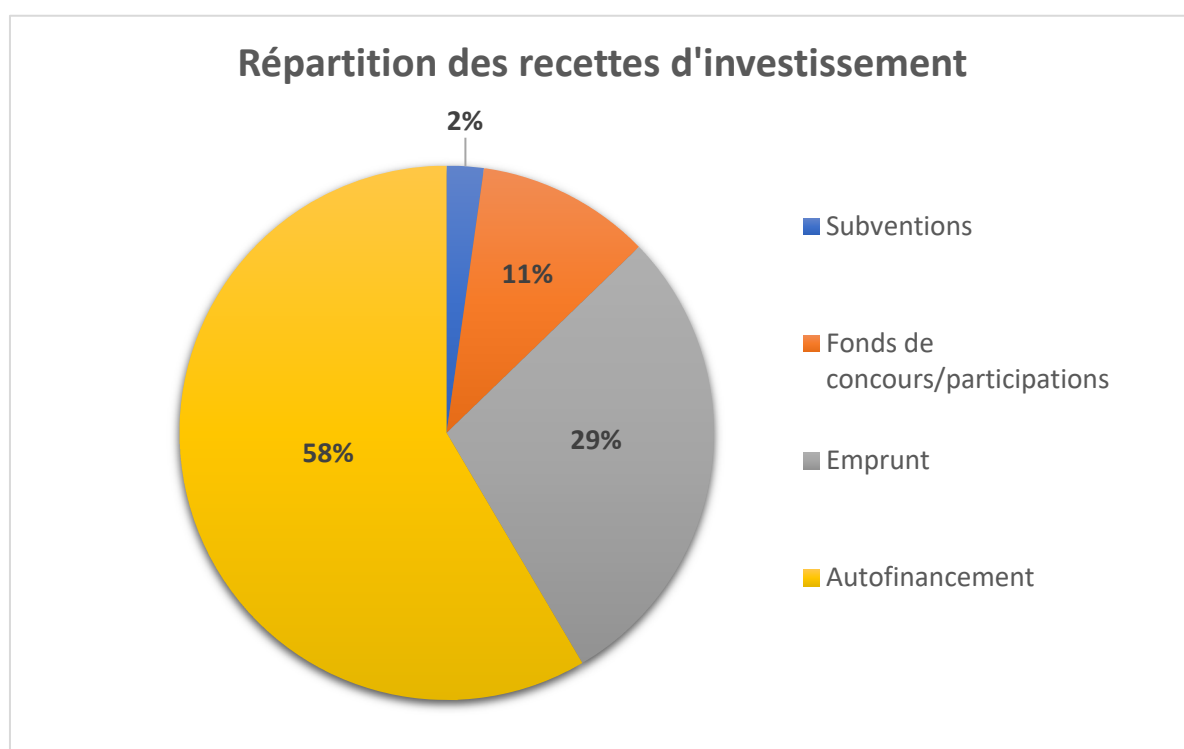


D – Recettes réelles d'investissement 2025

Montant proposé : 4 877 167€ (hors autofinancement)

Elles sont composées essentiellement :

- Des subventions (dispositif Mobilyse, CNR, DSIL) ;
- De la participation des communes notamment dans le cadre d'opération sous-mandat ou sous forme de fonds de concours :
 - **800 000€** de recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat pour les études et les travaux Hameau des Pins à Communay (voirie en limite de la commune de Chuzelles)
 - **119 071€** de recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat pour les travaux Centre des commerces à Ternay relatifs à l'aire de jeux
 - **100 000€** de recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat pour les travaux d'assainissement rue Marius Berliet – ZAC du Chapotin – à Chaponnay
 - **215 600€** de recettes dans le cadre de l'opération sous-mandat pour les travaux de création de la voie verte chemin du Port à Ternay (le financement de la commune sera défini en fonction des subventions obtenues)
- De l'emprunt pour financer les projets de piscine intercommunale et développement économique : **3 367 356€**
- De l'autofinancement (excédent de fonctionnement cumulé + épargne après remboursement des intérêts de la dette) : **6 847 108€**



V/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DES BUDGETS ANNEXES POUR 2026

Budget annexe ZAC Charvas 2

Dépenses 2026

Le projet d'extension de la ZAC de Charvas est en cours de procédure de concession d'aménagement.

Acquisitions de parcelles

Montant proposé : 93 206€

Etudes

Montant proposé : 80 000€

Indemnités (concessionnaire non retenu + résiliation marché de maîtrise d'œuvre)

Montant proposé : 19 000€

Recettes 2026

Virement du budget principal

Montant proposé : 134 796€

Excédent d'investissement reporté

Montant : 57 409€

Budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Recettes de fonctionnement 2026

- **La subvention du Département du Rhône**

Montant proposé : 12 000€

Chaque année le Département du Rhône verse une subvention pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique, même si celle-ci est en nette baisse.

- **Les cotisations des familles**

Montant proposé : 84 000€

162 élèves sont inscrits à la rentrée 2025/2026.

- **Les participations du budget principal et de la commune de Solaize**

Montants estimés :

CCPO : 223 344€

Solaize : 36 704€

Elles sont établies selon les dépenses de fonctionnement estimées pour l'année 2026, déduction faite des autres recettes perçues (cf. ci-dessus) par application d'une clé de répartition :

Produit fiscal 40%

Population : 40%

Nombre d'élèves : 20%

Dépenses de fonctionnement 2026

- **Les charges de personnel (85% des dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles)**

Montant estimé : 302 000€ (augmentation de 1 000€ par rapport au BP 2025)

En 2025-2026, il y a 1 directeur et 11 enseignants à l'EMO : 5,80 ETP et 124,75h de cours hebdomadaires budgétisées.

L'augmentation sur 2026 est liée au taux de cotisation de retraite (+3 points CNRACL).

Les charges de personnel de l'EMO seront impactées par l'augmentation du taux de cotisation de retraite de +3 points par an pendant encore 2 ans.

- **Les autres dépenses courantes de fonctionnement**

- Les charges à caractère général (charges liées à l'entretien des instruments, aux locations de pianos, aux fournitures) : **6 600€**
- Le remboursement des frais à la CCPO :
Frais de personnel : **28 080€**
Frais généraux et liés à l'utilisation des locaux : **19 516€**

Recettes d'investissement 2026

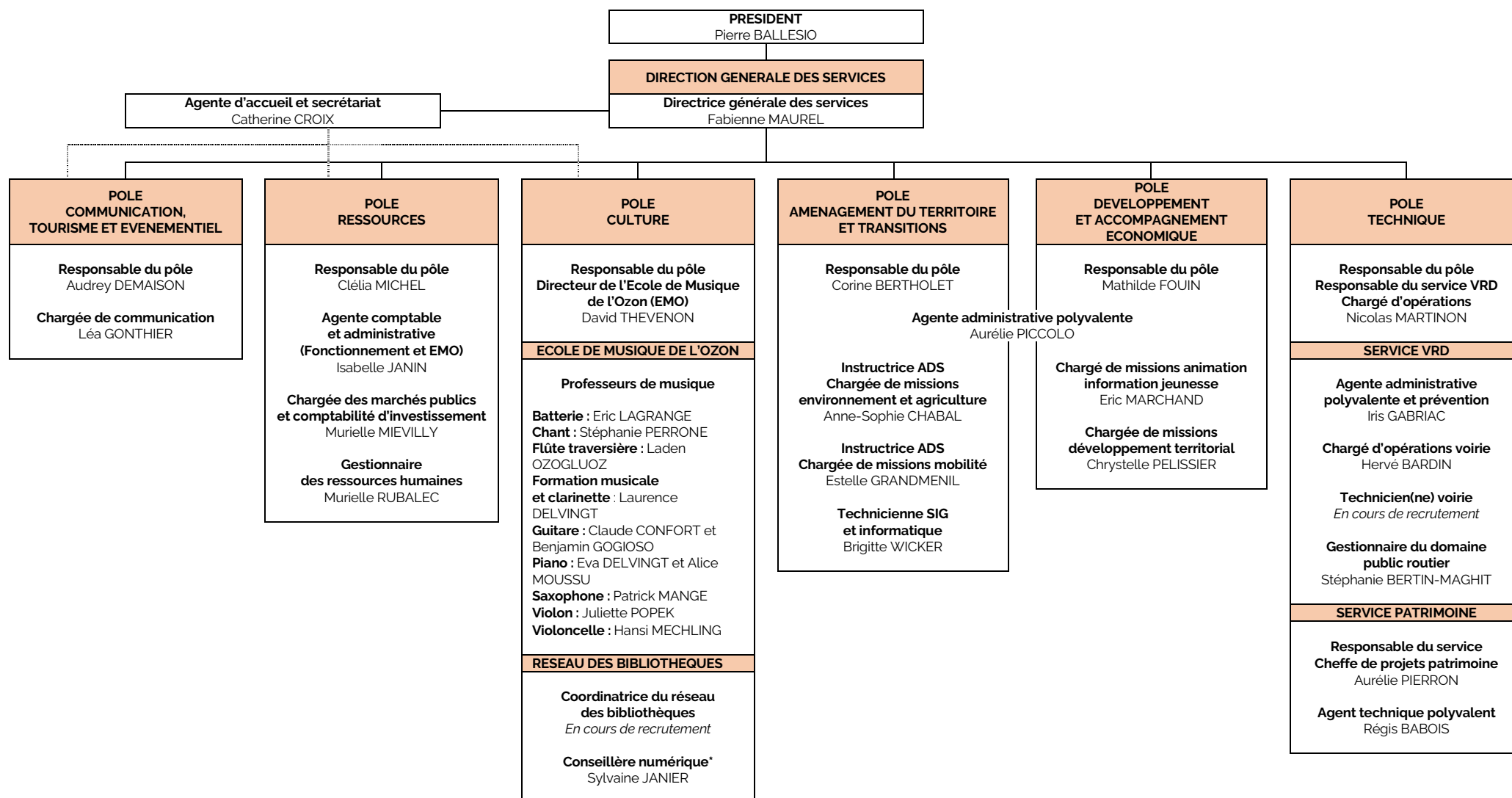
Le FCTVA n'est pas budgétisé du fait de la prévision d'une année blanche pour la CCPO au vu du projet de loi de finances 2026.

Dépenses d'investissement 2026

Montant estimé : 12 000€

Elles correspondent à l'achat d'instruments de musique et de matériels de son et lumière.

ANNEXE 1 – Organigramme du personnel de la CCPO et de l'EMO au 23/01/2026



*Fin du contrat de projet le 31/01/2026

ANNEXE 2 – Profil d’extinction de la dette

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
MIN526586EUR	REQUALIFICATION VOIRIES PARC ACTIVITES	82 875,10	81 977,84	81 080,60	80 183,33	79 286,08	78 388,83	77 491,56	76 594,32	75 697,06	74 799,80
MON511545EUR	EXTENTION GENDARMERIE SSO - N	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80	43 522,80
MON512690EUR	COUCHE ROULEMENT VOIRIE CHAPOTIN SUD -	26 043,47	25 752,45	25 461,43	25 170,41	24 879,39	24 588,37	24 297,35	24 006,33	23 715,31	23 424,29
Total budget CDC du Pays de l'Ozon		152 441,37	151 253,09	150 064,83	148 876,54	147 688,27	146 500,00	145 311,71	144 123,45	142 935,17	141 746,89

